

Réunion du Comité du 2 juin 2026

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SARDENT le 2 juin 2026 à 14h00, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 26 mai 2026

Présents : BARDET Didier ; BERTRAND Alain ; BEUZE Daniel ; BONNAUD Jacques ; BOTON Sébastien ; BRUNATI Gilles ; CARABY Vincent ; CARON Alain ; CHAPUT Fabrice ; CHATELAIN François ; CHAVEGRAND Solange ; CHEVREUIL Thierry ; COTTAZ Gilles ; DARDAILLON Bruno ; DAUBY Clément ; DAVID Roger ; DECAS Muriel ; DELAPORTE Fabrice ; DERIGOIN David ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; ELION Serge ; GALATEAU André-Jacques ; GASNET Gérard ; GODARD Patricia ; GOUTERON Jacques ; HUGUET Sylvain ; JAUBOIS Philippe ; LABLONDE André ; LAGUIDE Jean François ; LAMY Jean Jacques ; LARDY Loïc ; LASSAUGE Frédéric ; LEGRAND Jean-Luc ; LIMOUZIN Marie Joëlle ; LOISY Valérie ; MALINAS Charles ; MARCHAND Annie ; MARTINET Jacky ; MATIGOT Jean Roland ; MENUT Jean Claude ; MICHAUD Stéphane ; MONDON Thierry ; MONTAGNAC Stéphanie ; NIQUET Jean-Marc ; PETIT Denis ; PINLOCHE Isabelle ; POTHEAU Christian ; PRIVAT Didier ; QUINQUE Jean Bernard ; RENAULT Frédéric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; SIMONS Benjamin ; TERNAT Didier ; THEVENET Didier ; TIXIER Jacky ; VIARD Philippe ; VIEIRA Thierry ; VIRLOJEUX Christian ; VIRMONT Fabien.

Suppléants : BANVILLE Jacques ; BESSE-GARCIA Frédérique ; BLANCHE Emmanuel ; BOISSIER Daniel ; CHARBONNIER Christine ; CHATEL Eric ; DO NASCIMENTO Yves ; FARIN Nathalie ; GAUTIER ROUGEOT Marie-Anne ; HIRAT-CHAMBRAUD Marie-Claire ; JOLITON Christophe ; LESTIEUX Sylvain ; LONGEAUD Jean-Michel ; MAJOU Olivier ; MARIE Patrick ; PICHON Pascal.

Excusés : AUGROS Evelyne ; AUSSANAIRE Béatrice ; BETOUX Frédéric ; BOISSOU Laëtitia ; CADILLON Patrick ; CORAZZA Dorian ; COTTA Eric ; DELORME Sophie ; DUBAR Bérengère ; DUFAUD Sylvain ; DUFOUR Céline ; FERNANDEZ PEYRE Michèle ; GONCALVES Sylvie ; GUINOT-NADAL Brigitte ; HADI-DENOUEIX Mandana ; JOLLY Alexandre ; JUPILE Claudine ; LAHIANI Pauline ; LAPORTE Martine ; LEGER Jean Luc ; LEMONNIER Sylvie ; MASSART Morinne ; MATHIEU Sophie ; MAYOL François ; MERCIER Stéphane ; MICOURAUD Elisa ; MOUTAUD Patricia ; NADAUD Serge ; PASQUIGNON Laurence ; PILLIOT Emile ; POIRIER Sandrine ; SIMON-CHAUTEMPS Franck ; THOMAS Adeline ; THOME Pascal ; TIXIER Pascal ; VILLEJOUBERT Michel.

Pouvoirs :

MOUTAUD Patricia (La Souterraine) donne pouvoir à VIARD Philippe (La Souterraine)
 DELORME Sophie (Villard) donne pouvoir à DELAPORTE Fabrice (CCPD)
 MICOURAUD Elisa (Méasnes) donne pouvoir à LASSAUGE Frédéric (CCPCM)
 SIMON-CHAUTEMPS Franck (CCCSO) donne pouvoir à PINLOCHE Isabelle (Mourioux Vieilleville)
 BETOUX Frédéric (Janaillat) donne pouvoir à MARIE Patrick (CCCSO)
 FERNANDEZ-PEYRE Michèle (Saint Germain Beupré) donne pouvoir à DAVID Roger (Saint Agnant de V.)
 MASSART Morinne (Saint Priest la Plaine) donne pouvoir à CHEVREUIL Thierry (Le Grand Bourg)
 GAZONNAUD Jean Luc (Noth) donne pouvoir à MONTAGNAC Stéphanie (CCPS)
 MARTY Thomas (Ajain) donne pouvoir à BRUNATI Gilles (CAGG)
 BOURDIER Sylvie (CAGG) donne pouvoir à TIXIER Jacky (CAGG)
 LECLERE Henri (CAGG) donne pouvoir à GODARD Patricia (CAGG)
 DEVENAS Bernard (CAGG) donne pouvoir à DAUBY Clément (CAGG)
 VAN DRIEL Arie (Champsanglard) donne pouvoir à DUQUEROIX Sylvain (CCPCM)

DELIBERATION n°2026-02-021

Collège : Affaires Générales

	Physique	Voix
Membres	119	203
Présents	71	123
Pouvoirs	13	21
Votants	84	144

Code nomenclature : 5.2 – Fonctionnement des assemblées

Objet : Délégation au Bureau et au Président

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'Assemblée délibérante de déléguer, à son choix, une partie de ses attributions soit au Président, soit au Bureau. Il donne la liste des attributions qui ne pourront pas être déléguées et rappelle les délégations accordées sous la précédente mandature.



Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'accorder les délégations suivantes au Président :
 - ✓ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision portant sur leurs avenants (au sens de modifications entrant dans le cadre des dispositions prévues aux articles L.2194-1 et R.2194-1 à 10 du Code de la Commande Publique) lorsque les crédits sont inscrits au budget. Cette délégation est accordée pour tous types de marchés et accords-cadres, dans la limite du seuil fixé pour les procédures formalisées applicables aux marchés publics de fournitures et services des Pouvoirs Adjudicateurs.
 - ✓ La passation des contrats de prêts ;
 - ✓ L'établissement des cautions bancaires (garanties financières de l'ISDND de NOTH) ;
 - ✓ L'établissement des offres (travaux ou déchets) ;
 - ✓ Le recrutement (détermination des qualifications requises et du niveau de recrutement, fixation des éléments du contrat - rémunération, durée etc.- et signature) d'agents non titulaires en vertu des dispositions des articles L332-23-1 et 2 du CGFP (accroissements temporaires ou saisonniers d'activité) et L332-13 (temps partiel et indisponibilités diverses)
 - ✓ La capacité de déposer plainte au nom du syndicat en cas notamment de dégradation, vandalisme et agression ;
 - ✓ Le choix du lieu des réunions du Comité Syndical.
- D'accorder les délégations suivantes au Bureau :
 - ✓ Toutes les attributions sauf celle citée à l'article L 5211-10 du CGCT et celles déléguées au Président.

Publication le : 04 JUIN 2026

Le Président
Patrick ROUGEOT



évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - Tél. 05 55 89 86 00
SIRET 202 2156 073 196674